



Fédération Varoise de la Libre Pensée

Pour toute correspondance ou demande d'information :

Libre Pensée (Fédération Varoise) – 90 chemin Mignon, 83470 Saint-Maximin

<http://federations.fnlp.fr/?rubrique87>

Bulletin n° 68



RASSEMBLEMENT

PACIFISTE

à l'appel de
la Fédération Varoise
de la Libre Pensée

11 novembre 2018

à MAZAUGUES

14h30 : rassemblement pacifiste

Square Jean Jaurès

Programme de la journée du 11 novembre

- 11 heures 30 :** rassemblement et hommage sur la tombe de Charles Fabre, maire pacifiste de Mazaugues.
- 12 heures 30 :** repas au restaurant Le Square à Mazaugues.
(face au monument aux morts)
- 14 heures 30 :** rassemblement pacifiste au monument aux morts.

Le restaurateur étant en congés annuels à l'heure où nous vous adressons ce bulletin, nous vous communiquerons dès que possible le menu, le prix du repas et les modalités d'inscription.

Le maire de Cogolin et la loi de 1905...

Nous avons été alertés par notre camarade Georges Gontier de l'installation d'une statue de St Maur sur l'espace public à Cogolin, annoncée localement par le message suivant :

Ville de Cogolin

11 mai, 09:51 ·

Les Bravades approchent...!

Hier soir a eu lieu la bénédiction, par le Père Philippe Marie, de la statue de Saint-Maur au rond point de St Maur, en présence de Monsieur le Maire, de nombreux élus, des Bravadeurs et des commerçants et artisans de la ZA Saint-Maur qui ont financé l'installation de la statue.

Georges Gontier nous a envoyé copie de la lettre qu'il a adressée au maire de Cogolin :

Le 05 Avril 2018

Monsieur Georges GONTIER
22 Chemin de Faucon
83310 COGOLIN

Monsieur le Maire
Marc Etienne LANSADE
Mairie de Cogolin
Place de la République
Cogolin 83310

Monsieur le premier magistrat de Cogolin

Je me dois de constater qu'au même titre que le précédent responsable des affaires de la cité, il vous est caractéristique que les textes de la loi 1905 vous échappent. Je vais donc me faire un devoir de vous les rappeler, dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens de notre commune.

L'article 28 de ladite loi interdit d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions.

C'est pourquoi je vous demande d'ôter l'icône ou emblème religieux posé et installé au rond-point des Maures sus nommé (Saint Maure). J'ajouterais de vous demander, pour les mêmes raisons, d'enlever la vierge, qui la pauvre est plutôt mal positionnée. À l'angle du chemin de Radasse et de la montée de notre Dame des Anges. La population Française, se diversifie par sa pluralité confessionnelle, mais nulle n'est tenue de lui en imposer une particulière aux autres et ce quelque soit leur opinion politique ou confessionnelle. L'ensemble des Français ont le droit de croire ou de ne pas croire, c'est pourquoi la loi du 09 Décembre 1905 a vu le jour. Par ma différence culturelle, je n'ai pas à subir l'intransigeance de quelques-uns (es) ou la complaisance pour quelques-uns (es).

Soyez assuré, Monsieur de mes salutations très républicaines.

Georges GONTIER



Le bureau de la LP83 a décidé d'alerter le préfet. Nous publions ci-dessous l'échange de courriers :

Lettre au Préfet :



Fédération Varoise de la Libre Pensée

Pour toute correspondance ou demande d'information :

librepensee83@free.fr

Libre Pensée (Fédération Varoise) – 90 chemin Mignon, 83470 Saint-Maximin

<http://federations.flp.fr/spip.php?rubrique87>

Saint-Maximin, le 22 mai 2018

M. le Préfet du Var
Préfecture du Var
Boulevard du 112^e régiment d'infanterie
83070 TOULON

LRAR

Objet : violation de la loi du 9 décembre 1905 par le Maire de Cogolin.

Monsieur le Préfet,

Nous avons été alertés par un citoyen de Cogolin de l'installation d'une statue à l'effigie d'un saint, dit Saint Maur, sur un des ronds-points de ladite cité dans le courant du mois d'avril, et inaugurée en mai 2018 comme le prouvent les informations du compte face-book de la ville de Cogolin.

Une nouvelle fois, le Maire de Cogolin viole la loi de 1905 et notamment son article 28 : *« Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires ainsi que des musées ou expositions »*.

Ce citoyen fait également mention en même temps de l'installation d'une « Vierge » à l'angle du chemin de Radasse et de la montée Notre Dame des Anges, ce qui pourrait faire sourire un libre penseur quant au choix de l'emplacement de ladite "Vierge", mais qui contrevient également à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Nous voudrions savoir si vos services sont au courant de l'initiative de M. Lansade, Maire de Cogolin, et quelles sont les actions que vous comptez mener pour le ramener à la raison et au respect des lois de la République.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations laïques et républicaines.

Pour la Fédération de la Libre Pensée Varoise,
Le Président,

Robert OLLER

Le Préfet

Toulon, le 21 AOUT 2018

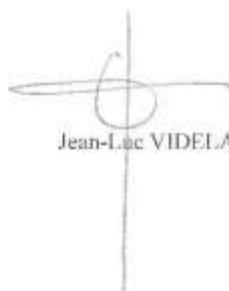
Monsieur le Président,

Votre lettre du 22 mai 2018, par laquelle vous dénoncez l'installation à Cogolin de deux statues, l'une de la Vierge Marie et l'autre à l'effigie d'un saint, dit Saint-Maur, a retenu toute mon attention.

Après avoir procédé à une analyse approfondie du dossier, j'ai saisi le maire de cette commune afin de lui demander le retrait de la statue de la Vierge Marie qui serait installée sur le domaine public.

Je l'ai également invité à m'apporter des précisions quant à la statue de Saint-Maur afin d'analyser dans quelle mesure cette initiative pourrait revêtir un caractère religieux ou simplement culturel, la jurisprudence étant complexe sur ce point.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Luc VIDELAINE

Monsieur Robert OLLER
Président de la Fédération Varoise
de la Libre Pensée
90, chemin Mignon

83470 SAINT-MAXIMIN-la-SAINTE-BAUME

Constatant que le maire n'avait pas cru bon de donner suite à la demande du Préfet, nous avons décidé de lui écrire pour lui rappeler la loi :



Fédération Varoise de la Libre Pensée

Pour toute correspondance ou demande d'information :
librepensee83@free.fr
Libre Pensée (Fédération Varoise) – 90 chemin Mignon, 83470 Saint-Maximin
<http://federations.fnlp.fr/spip.php?rubrique87>

Saint-Maximin, le 12 octobre 2018.

Monsieur le Maire
Mairie de Cogolin
Place de la République
83310 COGOLIN

objet : violation loi 1905.

Monsieur,

Après avoir été informés par un citoyen de Cogolin de l'installation sur votre commune de deux statues à caractère religieux, l'une dite de « saint Maur » l'autre dite la « Vierge », nous avons alerté Monsieur le Préfet du Var par lettre recommandée avec accusé de réception le 22 mai 2018.

Celui-ci nous a répondu le 21 août 2018, en confirmant nos conclusions sur la violation de la loi de 1905 et notamment son article 28 : « *Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires ainsi que des musées ou expositions* » puisqu'il indique qu'il vous a demandé le retrait de la statue « la Vierge » et un complément d'information sur la statue de St Maur.

En tant que Premier magistrat de la commune, vous êtes le garant du respect de la loi et tenu de la faire respecter sur votre commune. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons le retrait de l'espace public de ces deux statues.

Veillez agréer, Monsieur Le Maire, nos salutations laïques et républicaines.

Le Président,

Robert Oller

Nous n'avons reçu pour l'instant que l'accusé de réception...

Monument à la mémoire des Fusillés pour l'exemple

interview de la présidente de l'association pour le monument publiée dans le Courrier Picard du 19 /09/ 2018

Le Courrier Picard du 19 septembre 2018, par la plume de François Ferré, publie une pleine page sur la question des Fusillés et de leur réhabilitation et l'érection du monument. En voici le texte

Un monument en hommage aux Fusillés pour l'exemple

L'association pour l'érection de ce monument cherche 30 000 euros pour boucler son budget. L'inauguration aura lieu en avril 2019.

Dans la famille des monuments, il y a ceux pour la restauration desquels on cherche de l'argent, confère le loto du patrimoine et le combat de Stéphane Bern, et ceux pour la création desquels on cherche de l'argent. C'est le cas du monument commémoratif des fusillés pour l'exemple durant la Grande Guerre, à venir au parc Notre-Dame de Chauny.

Présidente de l'association pour l'érection d'un monument en hommage aux Fusillés pour l'exemple (AEMHFE), émanation de la fédération nationale de la Libre Pensée, Nicole Aurigny explique : *« Il s'agit de ces hommes qui ont été fusillés pour désobéissance militaire, le plus grand nombre dès la période de septembre-octobre-novembre 1914 quand l'État-major s'est retrouvé dans une situation militaire catastrophique sans remise en cause de la part des grands chefs. Dès qu'une attaque n'avait pas fonctionné, on allait chercher la faute dans les rangs des soldats... »* Ils sont 639 en France dans un recensement officiel, et 55 dans le département, à avoir été accusés de refus d'obéissance et passés par les armes. *« Ils n'étaient pas des lâches. Ils ne voulaient pas mourir pour rien, dans une boucherie inutile au bout d'un ordre insensé ! »*

La Libre Pensée, n'arrivant pas à faire bouger les instances politiques dans le sens d'une reconnaissance et d'une réhabilitation, a décidé en 2014 d'élever un monument – « pour que la

justice et le droit soient rétablis, contre la barbarie de la guerre, pour rendre leur honneur aux 639 fusillés pour l'exemple » – et pour cela de créer une association, AEMHFE. *« Depuis, nous avons travaillé à trouver un sculpteur, un lieu d'accueil pour le monument et des fonds pour financer le projet. »* Besoin de 30 000 euros Pour les sculpteurs, « on en a contactés et d'autres se sont proposés. Nous avons eu à opérer un choix final entre six projets. » C'est Frédéric Thibault qui s'est finalement imposé, fin 2016, pour la réalisation de ce monument, qui sera réalisé en pierre de Saint-Maximin (Oise), avec une hauteur d'environ 2,50 mètres. Une maquette en terre a été réalisée, montrant un ensemble d'hommes dans différentes attitudes, prostrés ou accusateurs. Pour le lieu, les choses ont été plutôt rapides une fois l'Aisne choisie sur ce qui fut la ligne de front.

Dans les villes envisagées, Chauny a accepté assez vite. *« Marcel Lalonde, maire, raconte Nicole Aurigny, s'est décidé par humanisme, pour que l'on pense à ces soldats qui ont tellement souffert... »* Pour l'argent, l'enveloppe nécessaire a été estimée à 100 000 euros, pour couvrir la construction du monument, mais aussi la réalisation d'une borne commémorative, *« comme dans les nécropoles nationales, »* avec un cahier présentant les noms de tous les fusillés pour l'exemple connus, et la réalisation de plaques commémoratives, l'une pour la Libre Pensée et les structures associées à cette création – l'Union pacifiste de France, l'association républicaine des anciens combattants, le Mouvement de la paix et la Ligue des droits de l'homme –, l'autre dédiée à Jean Jaurès, *« qui ne fut autre que le premier fusillé de 1914 ! »*

Pour « boucler le budget », d'ici mars 2019, il manque à l'heure actuelle 30 000 euros. « Je suis confiante, les militants s'activent, et beaucoup de gens sont profondément touchés par notre cause. » L'AEMHFE lance un appel en direction tant des particuliers que des communes.

Pour participer à cette création, envoyer un chèque à l'ordre de AEMHFE, association pour l'érection d'un monument en hommage aux fusillés pour l'exemple. Nicole Aurigny, ARMHFE, 49, rue Quentin-Barré, Saint-Quentin.

Des hommes de pierre contre un silence de plomb L'inauguration du monument en

hommage aux fusillés pour l'exemple, dans le cadre de l'esplanade Notre Dame à Chauny, est programmée au samedi 6 avril 2019. L'installation devra avoir été faite environ un mois avant.. Pour cette création, environ 8 tonnes de pierre de Saint-Maximin ont été achetées. Cette pierre, pour la Libre Pensée, telle une voix d'outre tombe, dans l'espoir de recouvrir l'écho des balles françaises tuant des soldats français, le déshonneur qui a touché autant de familles que d'hommes ainsi exécutés, et le « silence de plomb » qui s'est abattu depuis près de 100 ans sur ce peu glorieux aspect de la Première Guerre mondiale.

Note : article extrait du site de la LP nationale.



Fac-simile de la page du Courrier Picard